

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 4/10/22

ID : 074-217400795-20220926-2022_032_DE-AI

Conseillers en exercice : 14
Présents : 13 + 1 POUVOIR
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; LAMBERSSENS Dominique ; M. ALBANEL Xavier ; M. BASTARD-ROSSET Benoît

Absente (1) : Mme Claire MEILLIER

Absente excusée (1) : Mme Florence MEYZIE donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BULEUX

DELIBERATION N° 2022/032	APPROBATION ETAT D'ASSIETTE FORET COMMUNALE 2023
-------------------------------------	---

M. Pierre CREDOZ, 3^{ème} adjoint, en charge de la commission forêt, donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT, directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont Blanc, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu M. Pierre CREDOZ et délibéré à l'unanimité (dont un pouvoir) :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après ;
- Décide la vente de la parcelle 44 en bloc et sur pied ;
- Supprime les coupes de la parcelle 33 suite aux problèmes de scolytes en 2020.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Tableau Etat d'assiette 2023 :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat d'appro	Autre gré à gré			
33	IRR	1218	8	2023								Supprimé suite aux problèmes de scolytes en 2020		
44	IRR	678	7.5	2023	2023		oui					Bloc sur pied		

1. IRR : irrégulière

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

